

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. MILLOT - Mme BERNARD - M. BEKHTAOUI - M. DUGOURD - M. AYACHE

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Site du Petit Creuzot - Opération Les passages Jean Jaurès - Convention de rétrocession des espaces publics - Approbation**

Madame Durnerin, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Société Civile de Construction Vente (SCCV) Les passages Jean Jaurès doit procéder à une opération d'aménagement d'ensemble d'habitat et de création d'activités commerciales et de services sur le tènement foncier compris entre l'avenue Jean Jaurès, le boulevard des Peyvets et la rue de Chenôve correspondant au site de l'ancienne friche militaire dite du Petit Creuzot.

Cette opération de l'ordre de 377 logements dont une résidence tourisme de 102 unités proposera, en application du Programme Local de l'Habitat et des objectifs fixés notamment en matière de mixité sociale et d'habitat, a minima :

- 36 % de la Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) affectée aux logements dédiés à de l'habitat locatif à loyer modéré,
  - 18 % de la Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) affectée aux logements dédiés à de l'accession sociale abordable,
- en s'inscrivant par ailleurs dans la démarche de certification « Bâtiments Basse Consommation (BBC) Effinergie et de labellisation « Habitat et Environnement ».

Cette future opération d'ensemble débute la requalification de l'avenue Jean Jaurès en favorisant le renouvellement de la ville sur elle-même sur le site d'un ancien tènement militaire aujourd'hui désaffecté.

Le parti d'aménagement proposé par la SCCV Les passages Jean Jaurès repose sur une organisation des volumes fragmentée afin d'éviter la monotonie d'un alignement bâti continu.

Le plan masse ainsi envisagé se compose de plusieurs « plots » de constructions organisés sur une dalle paysagée avec des commerces en rez-de-chaussée et du stationnement en sous-sol. Des espaces verts en cœur d'îlots seront réalisés en pleine terre afin de permettre la plantation d'arbres de hautes tiges.

De plus, le futur quartier sera traversé par une aire piétonne, conformément au PLU, permettant d'assurer une continuité avec les quartiers environnants.

Compte tenu de sa configuration et de son implantation, cette aire piétonne a vocation à faire l'objet d'une rétrocession au profit de la Ville, après achèvement de sa réalisation et à l'issue de sa réception par la Ville, conformément au projet de convention qu'il est proposé d'approuver.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition sur la Société Civile de Construction Vente (SCCV) Les passages Jean Jaurès , représentée par Monsieur Gilles POINSOT, ayant tous pouvoirs aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des associés de la société GILAUD, de l'aire piétonne de la future opération d'ensemble Les Passages Jean Jaurès, moyennant l'euro symbolique ;

2- approuver le projet de convention de rétrocession des espaces publics, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3- m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions ;

4- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**